

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 443

présenté par

M. Schellenberger, Mme Anthoine, Mme Bassire, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Cinieri,
M. Hetzel, Mme Kuster, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Masson, M. Parigi, M. Reiss et
M. Straumann

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, le mot : « origine » est remplacé par le mot : « origines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose, sur la base des réflexions engagées à l'occasion de l'examen du texte en commission des Lois, de remplacer, à l'article 1^{er} de notre Constitution, le terme « origine » par son pluriel.

Cette modification est complémentaire de la suppression du mot « race » dans la Constitution, sur laquelle une large majorité de parlementaires se sont accordés en commission, permettant, par l'usage du pluriel d'ainsi maintenir élevée notre vigilance dans la lutte contre le racisme.